

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [11 Mai 2023](#)

Date de convocation : 25 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrénovitch, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale.

Procurations de : Pierre Aubois à Mariane Domeizel, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert,

Absents et excusés : Jean-Luc Borel, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Samantha Khalizoff, Karine Mouret supplée par Brigitte Pascal-Freytag,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-055
Désignation d'un représentant de COTELUB au sein de la
Commission Consultative des Gens du Voyage

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et notamment son article 1^{er} ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2023 portant modification de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

La commission départementale consultative des gens du voyage, dont la composition est arrêtée par la préfète de Vaucluse, comprend des représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée des communautés de France sur proposition de l'association des maires de Vaucluse.

Jusqu'à maintenant, Monsieur Jean-François LOVISOLY était membre suppléant de cette commission, au titre du collège des EPCI.

Monsieur LOVISOLY ayant démissionné de son mandat municipal, et en conséquence de son mandat intercommunal, l'association des maires de Vaucluse sollicite COTELUB pour désigner un nouveau représentant.

Séance du 4 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

Il est alors demandé au conseil communautaire de désigner ce nouveau représentant.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De désigner Madame Catherine Serra, représentante de COTELUB au collège des EPCI au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Catherine Serra, représentant de COTELUB au collège des EPCI au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine SERRA
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

